



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact : M. Yves Fatton
Président du Conseil communal de Val-de-Travers
☎ 076 414 17 21

Réorganisation et localisation des services de l'administration communale et des bibliothèques

Pourquoi réorganiser les services ?

Au 1^{er} janvier 2009, les prestations assurées par les guichets villageois se répartissaient comme suit:

- ✓ 14% : Inscriptions au chômage
- ✓ 17%: Contrôle des habitants
- ✓ 28%: Agence communale AVS
- ✓ 41%: Renseignements divers

Le 4 avril 2009, les communes se sont vues décharger par le canton des inscriptions au chômage et à partir du 1^{er} janvier 2010 – conformément à l'article 41 du Règlement de la CCNC du 11 juin 1971 – les tâches des agences communales AVS seront confiées aux guichets sociaux régionaux qui assumeront l'intégralité des tâches effectuées précédemment par les guichets villageois.

Le cumul de ces deux éléments aura pour incidence une diminution de 42% des tâches effectuées dans les actuels guichets villageois. Ajoutées au mouvement naturel incitant la population à se déplacer vers les guichets de Couvet et Fleurier, ces obligations légales cantonales constituent le point de départ de nos réflexions sur la réorganisation de nos services administratifs.

La situation actuelle

Le Secrétariat central est le seul service de l'administration communale décentralisé sur neuf sites villageois. Les conséquences de ce choix sont les suivantes :

- 1) Des horaires d'ouverture des guichets villageois restreints : cinq guichets sont ouverts 4 heures par semaine et un sixième à raison de 12 heures hebdomadaires.
- 2) La nécessité d'entretenir des locaux pour une activité de guichet de 4 heures hebdomadaires dans certains villages.
- 3) Une gestion décentralisée des dossiers avec un risque manifeste d'erreurs dans le traitement des demandes lié au fait que le préposé au Contrôle des habitants, rattaché au Secrétariat central à Môtiers, n'est pas présent pour répondre aux questions complexes.
- 4) Les tâches du Contrôle des habitants sont assumées, dans certains guichets, par des services qui ne sont pas spécialisés dans le domaine avec tout ce que cela implique en termes de qualité en lien avec le suivi des prestations.
- 5) Des problèmes d'organisation lorsqu'il s'agit d'ouvrir les guichets villageois lors d'absence du responsable pour cause de maladie, accident ou vacances.
- 6) Les collaborateurs de certains services spécialisés ne peuvent se consacrer pleinement aux missions de leur dicastère (économie et finances, travaux publics, action sociale) car occupés à fournir des prestations d'autres services.

La situation future

Tenant compte de la volonté de réorganisation et de regroupement des services sociaux et des agences communales AVS exprimée par le Grand Conseil via l'adoption de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LhaCoPS), il est désormais obligatoire de mettre sur pied un **Guichet social régional**, avec mandat de prestations pour les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, réunissant :

- l'agence communale AVS ;
- le service d'action sociale.

Le Conseil communal est parvenu à la conclusion que le maintien de neuf guichets villageois pour la seule mission de Contrôle des habitants va à l'encontre de l'efficience recherchée.

Un guichet centralisé pour le **Contrôle des habitants** répond aux besoins suivants :

- 1) Des horaires élargis, 5 jours sur 7, et ouverture du guichet entre midi et une heure une fois par semaine, ainsi que sur rendez-vous pour les administrés ne pouvant pas se libérer pour se rendre au guichet durant ses heures d'ouverture.
- 2) Une clarté quant à la prestation et le lieu où elle est fournie.
- 3) Un meilleur service à la population avec du personnel spécialisé dans le domaine du Contrôle des habitants.
- 4) Une synergie possible avec d'autres services du dicastère de l'administration (Chancellerie et RH).
- 5) Une gestion du personnel permettant une ouverture du guichet durant toute l'année.
- 6) Une diminution du cahier des charges pour le personnel des services spécialisés qui assument actuellement un guichet villageois (Economie et Finances, ainsi que Travaux publics).

Toutes les prestations du Contrôle des habitants pouvant être fournies à domicile, un performant **service de proximité à domicile** sera mis en place. Ce service sera toutefois limité aux personnes à mobilité réduite et fonctionnera sur demande. Il fera l'objet d'une information répétée à la population.

De plus, les possibilités de développement du **site Internet** seront approfondies et maximisées, afin de fournir un maximum de prestations par ce biais et de faire office de commune-pionnière en ce domaine d'avenir.

Ainsi, avec moins, des prestations de meilleure qualité seront offertes à la population!

Localisation

Pour réaliser des économies il est impératif de développer les synergies entre les services du dicastère de l'Administration partout où elles sont possibles, en les regroupant en un même lieu, contre trois actuellement. Il ressort des différentes hypothèses analysées que l'endroit privilégié est l'**Hôtel de Ville de Fleurier**. En effet, ce bâtiment qui héberge déjà la Chancellerie est à même d'accueillir le Secrétariat central - actuellement à Môtiers - et le Service des ressources humaines - actuellement à Couvet -, sans qu'il soit nécessaire d'entreprendre des travaux. En outre, placer le guichet du Contrôle des habitants et le secrétariat des institutions politiques dans le village le plus peuplé répond à une cohérence certaine.

Ce postulat de départ engendre un effet "domino" dans la localisation des services. En effet, afin d'aboutir à la rationalisation recherchée, notamment en termes de mise en synergie, il est impératif de diminuer autant que possible le nombre de sites de l'administration communale. Les dicastères de l'Economie et des Finances étant appelés à quitter leurs locaux de Fleurier avec l'arrivée du Secrétariat central et du Service des ressources humaines, le Conseil communal compte bénéficier de cette opportunité pour regrouper tous les autres services, à l'exception des dicastères des Travaux publics et des Bâtiments, sur un seul site.

Le seul endroit susceptible d'accueillir les sept autres dicastères concernés et leur personnel est le site de la Place des Collèges à Couvet. En effet, les bâtiments de l'**Hôtel de Ville, de Collège 2 et Collège 3** sont sous-utilisés et offrent une surface permettant un regroupement de tous ces services.

Dans le même esprit, et toujours par effet de cascade, une réflexion engagée à l'occasion de la demande de crédit relatif à la rénovation des locaux de direction et de la bibliothèque scolaire du

Collège du Val-de-Travers, a été approfondie au sujet de la localisation des bibliothèques de la commune.

Bibliothèque communale

Actuellement, la Commune de Val-de-Travers dispose de deux bibliothèques communales, à Fleurier et à Couvet et d'une bibliothèque scolaire au Collège du Val-de-Travers.

Après une profonde réflexion avec l'ensemble des acteurs, le Conseil communal a opté pour la solution suivante :

- Création d'un site unique de bibliothèque communale à Couvet, Collège 3 (anciens magasins de la SEVT) ;
- Déménagement du site de Fleurier au CVT pour son secteur "enfants et adolescents" et à Couvet pour l'essentiel des autres livres et documents ;
- Mise en réseau des deux sites par la possibilité de commander des ouvrages par voie électronique et la possibilité de trouver l'ouvrage commandé sur le site désiré.

Ainsi, la Commune de Val-de-Travers conserverait deux sites de bibliothèque, l'un à Fleurier où la bibliothèque scolaire deviendrait une bibliothèque scolaire communale mixte enfants, adolescents et adultes, l'autre à Couvet où la bibliothèque deviendrait le centre administratif de la Bibliothèque communale de Val-de-Travers.

Les économies attendues

L'économie annuelle inhérente à cette réorganisation structurelle et géographique est de l'ordre de fr. 300'000.--. Elle provient des:

- ✓ Réduction de l'effectif à terme;
- ✓ Non-renouvellement du matériel informatique des guichets pour un montant ponctuel;
- ✓ Diminution de la redevance informatique;
- ✓ Suppression des coûts d'interconnexion entre différents guichets au Nœud cantonal;
- ✓ Résiliation du loyer de l'actuelle bibliothèque de Fleurier.

Rénovation et réaffectation de locaux

Au vu de ces projets relatifs à la réorganisation de l'administration et des bibliothèques communales, il a été indispensable de mener une réflexion au sujet des bâtiments dont la commune est propriétaire.

Un examen des bâtiments à disposition permet de constater que deux bâtiments correspondent aux besoins de cette nouvelle organisation, soit les deux bâtiments covassons de Collège 2 (ancien collège) et Collège 3 (ex-magasin de la SEVT). Le premier peut accueillir des locaux administratifs et le second les bibliothèque, espace multimédias et ludothèque.

Dans cette optique, le dicastère des Bâtiments a dressé un état des lieux desdits bâtiments et évalue le montant d'une remise en état avec réaffectation des locaux.

Le bâtiment "**Collège 2**" a une valeur architecturale certaine et la transformation envisagée correspond donc à une intervention légère respectueuse du bâtiment d'origine afin de ne pas le dénaturer. Cette transformation a pour objectif d'accueillir une partie de l'administration communale de Val-de-Travers dans des locaux fonctionnels, comprenant un équipement technique adapté aux exigences actuelles, notamment en termes d'installation informatique et d'éclairage. Elle prévoit ainsi l'aménagement de 540 m² de bureaux répartis entre le rez-de-chaussée et le premier étage. L'enveloppe extérieure du bâtiment nécessitant des travaux importants, tant au niveau de la toiture que de la ferblanterie que du ravalement complet des façades, nous comptons profiter de ces transformations pour les réaliser.

Le coût total des travaux projetés se monte à fr. 1'340'000.--. Il est cependant nécessaire de répartir ce poste en deux chapitres bien distincts :

- Les travaux liés à l'entretien général du bâtiment qui s'avéreront de toute manière indispensables dans un délai assez bref, qui se montent à fr. 350'000.-- .
- Les travaux liés aux transformations et à la réaffectation de l'immeuble, qui se chiffrent à fr. 990'000.--.

Quant au bâtiment "**Collège 3**", c'est le rez-de-chaussée qui est concerné, compte tenu de sa vétusté, ces locaux sont inutilisés.

Il est prévu d'aménager ces locaux pour accueillir la bibliothèque, la ludothèque et la médiathèque avec tout ce que cela inclut, tels que places de lecture, rayonnage et mobilier adaptés, pour un coût total estimé à fr. 440'000.--.

Avenir des bâtiments communaux libérés

Suite à cette nouvelle organisation, il va de soi que la situation des bâtiments dont les locaux ne sont plus utilisés par l'administration nécessite une analyse. Ainsi, deux catégories de bâtiments sont décelées :

- Les bâtiments abritant une administration communale et une école (Boveresse, Noiraigue, Saint-Sulpice) ;
- Les bâtiments des anciennes administrations communales (Buttes, Les Bayards, Môtiers et Travers).

S'agissant des bâtiments hébergeant une école, compte tenu du souci de proximité des élèves du premier cycle, les locaux libérés par l'administration seront très certainement réaffectés dans des domaines en relation avec l'enseignement ou l'accueil parascolaire.

En ce qui concerne les quatre autres bâtiments, ces derniers ne sont plus nécessaires au fonctionnement de l'administration communale. L'Exécutif propose donc de les transférer au patrimoine financier. Une analyse portant sur la rentabilité financière et l'utilisation future de ces édifices sera menée. Dans ce cadre, le Conseil communal entend prendre en compte la dimension historique et patrimoniale des bâtiments. En effet, il apparaît que les bâtiments de Buttes et des Bayards n'ont pas, outre leur image symbolique, la même valeur historique et architecturale que le Château de Travers et l'Hôtel de district de Môtiers.

L'analyse portant sur les édifices de Buttes et des Bayards permettra d'évaluer les possibilités de transformation des surfaces en appartements ou éventuellement, en cas de rentabilité insuffisante, de prévoir une vente de ces deux objets.

Quant au Château de Travers et à l'Hôtel de district de Môtiers, ces deux bâtiments font partie des richesses de notre patrimoine et il est indispensable de mener une analyse plus précise, non seulement sur l'aspect financier, mais également sur leur intérêt historique et architectural. En effet, les caractéristiques particulières de ces édifices ne doivent pas être négligées, mais plutôt mises en valeur. Une affectation de ces bâtiments en adéquation avec leur exceptionnelle histoire contribuera à faire rayonner loin à la ronde l'image de notre nouvelle commune. Cette réflexion générale va être effectuée par l'Exécutif.

Calendrier de mise en oeuvre

En raison des travaux à mener sur les immeubles covassons, nous prévoyons de procéder en deux étapes :

- **1^{er} janvier 2010**: Centralisation des prestations du Contrôle des habitants au Secrétariat central à Môtiers et ouverture du Guichet social régional à Couvet, avec mise en place d'un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite.
- **1^{er} juillet 2010**: Déménagement du Secrétariat central et du Service des ressources humaines à Fleurier, déplacement du dicastère de l'Economie et des Finances sur le site de Couvet, localisation définitive des services et déménagement des bibliothèques.

Conclusions

Les effets attendus de la nouvelle organisation sont:

- Meilleure qualité des prestations fournies.
- Maintien d'un rôle de proximité par la création d'un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite.
- Développement des synergies entre les services par une localisation sur deux sites.
- Amélioration de l'efficacité et professionnalisation des prestations.
- Economie structurelle de fr. 300'000.– (personnel, coûts d'interconnexion, loyer bibliothèque de Fleurier).

! OFFRIR MIEUX, DAVANTAGE ET MOINS CHER !

Val-de-Travers, le 18 novembre 2009

CONSEIL COMMUNAL